

<b>N° d'article de la LMEC</b>	<b>Description</b>
2012	Systèmes d'armes à énergie cinétique et à haute vitesse et composants connexes.
2013	Matériels blindés ou de protection, comme des plaques de blindage, des vêtements blindés et des casques militaires ainsi que les composants associés.
2014	Matériels spécialisés pour l'entraînement militaire ou la simulation de scénarios militaires, comme les entraîneurs informatisés et les simulateurs de vol et de conduite ainsi que leurs composants et accessoires.
2015	Matériels d'imagerie ou de contre-mesures, y compris le matériel photographique et les matériels d'imagerie thermique ainsi que leurs composants spécialement conçus.
2016	Pièces de forge, pièces de fonderie et demi-produits, spécialement conçus pour les produits visés par les articles 2001 à 2004, 2006, 2009, 2010, 2012 ou 2019.
2017	Autres équipements, matériaux et bases de données techniques spécialement conçus pour l'usage militaire et leurs composants (c.-à-d. appareils de plongée, ateliers de réparation ou ponts mobiles, matériels de construction militaire ou du génie du combat, accessoires, et traitements pour la suppression des signatures et appareils robotisés).
2018	Matériels et technologie pour la production de biens du Groupe 2 de la LMEC.
2019	Systèmes d'armes à énergie dirigée et leurs contre-mesures.
2020	Matériels cryogéniques et supraconducteurs et leurs composants et accessoires spécialement conçus.
2021	Logiciels spécialement conçus pour des applications militaires.
2022	Technologie à la production ou à l'utilisation d'articles visés par Groupe 2 de la LMEC.